

# INFORMATION

## Vos démarches administratives

<b>Casier judiciaire— Bulletin n°3 (gratuit)</b>	Casier judiciaire national 107 rue Landreau— 44079 Nantes Cedex Indiquer son état civil
<b>Certificat d'hérédité</b>	Notaire
<b>Déclaration de décès</b>	Mairie du lieu de décès dans les 24 heures. Livret de famille et certificat médical constatant le décès Obsèques : se renseigner à la mairie du lieu d'inhumation.
<b>Déclaration de naissance</b>	Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours Certificat d'accouchement et livret de famille.
<b>Mariage</b>	Mairie, 1 mois avant la date prévue On vous remettra un guide des futurs époux qui indique les démarches à accomplir et les pièces à fournir.
<b>PACS</b>	Mairie ou Notaire. Les intéressés doivent produire une convention de Pacs signés. Pièces et démarches vous seront indiquées.
<b>Reconnaissance anticipée d'un enfant</b>	Maire— Pièce d'identité du ou des parents et justificatif de moins de 3 mois.
<b>Changement de prénom</b>	S'adresser au lieu de naissance ou à la mairie.
<b>Livret de famille</b>	Mairie du lieu de mariage En cas de perte, fournir l'état civil des conjoints et des enfants L'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata, à la mairie de son domicile.
<b>Inscription sur les listes électorales</b>	Mairie du domicile ou sur <a href="http://service-public.fr">service-public.fr</a> Inscription tout au long de l'année, mais 2 mois avant une élection Justificatif de moins de 3 mois et pièce d'identité.
<b>Sortie de territoire</b>	Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou <i>responsable légal</i> ). Cerfa 15646*01
<b>Recensement</b>	Mairie du domicile Obligatoire dès 16 ans avec carte d'identité et livret de famille.
<b>Passeport/ Carte d'identité</b>	Mairies de Melle ou de Sauzé-Vaussais Site de l'ANTS
<b>Carte grise/ Permis de conduire</b>	Site de l'ANTS